

ORGANISATION DES PARCOURS PLURIPROFESSIONNELS SUR LE TERRITOIRE

Parcours santé mentale :

**Repérage et prise en charge de patients anxio-
dépressifs organisée avec le CMP**

Indicateurs :

**Formalisation d'un parcours qui définit le plan du
repérage et la prise en charge de patients anxio-
dépressifs organisée avec le CMP**

Nombre de patients bénéficiaires de ce parcours : 0

Prévu : 20

Nombre de mineurs repérés et orientés par la CPTS : 0

Prévu : 5

ACI 2022/2023

Tables des Matières

Introduction.....	3
Justification du choix de la thématique.....	3
Enjeux de l'élaboration du parcours de soins.....	4
Méthode.....	5
Membres du groupe ayant participé à l'élaboration du parcours.....	5
Membres du groupe ayant participé à la relecture du parcours.....	5
Calendrier des réunions.....	6
Evaluation du parcours de soins.....	6
Parcours de soins.....	7
Identification des personnes bénéficiaires du parcours de soins.....	7
Objectifs du parcours.....	7
Etapes du parcours.....	7
Promotion du parcours.....	7
Communication entre professionnels.....	8
Repérage et identification des acteurs de santé, sociaux et médico-sociaux	9
Repérage du patient.....	9
Accord du patient.....	10
Orientation du Patient.....	10
Enfants.....	10
Adultes.....	11
Personnes âgées.....	11
Suivi d'un patient à domicile.....	11
Activité physique adaptée.....	12
Coordinateur CLSM.....	13
Annexes	
Schéma du Repérage d'un patient anxio-dépressif.....	14
Schéma de la Prise en charge d'un patient en psychiatrie à domicile.....	15
Compte rendu groupe de travail du 8 décembre 2022.....	16
Compte rendu réunion CMP du 9 mars 2023.....	18

Introduction

Justification du choix de la thématique

La dépression est l'une des principales causes de handicap dans le monde et contribue grandement à la charge mondiale de morbidité. Les effets de la dépression peuvent être durables ou récurrents et peuvent affecter considérablement la capacité d'une personne à fonctionner et à vivre une vie enrichissante. (OMS)

La dépression et les troubles mentaux qui y sont associés peuvent avoir un effet profond sur tous les aspects de la vie, y compris les résultats scolaires, la productivité au travail, les relations avec la famille et les amis, et la capacité de participer à la vie locale. Des études montrent également qu'il existe des liens étroits entre la dépression et la santé physique. Les femmes sont plus à risque de dépression que les hommes. (OMS)

On estime que 5 % des adultes en souffrent dans le monde (OMS), et selon Santé Public France 34 % des personnes interrogées présentaient les signes d'un état anxieux ou d'un état dépressif (16 % un état anxieux seulement, 7 % un état dépressif seulement et 10 % un état à la fois dépressif et anxieux).

Sur le territoire de la CPTS, soit les communes de Décines et de Meyzieu (62 000 habitants), en tenant compte des données précédentes, 10 000 personnes seraient anxieuses, 4000 dépressives et plus de 6000 anxieux-dépressives.

En France, une personne sur cinq serait touchée chaque année par un trouble psychique (dépression, anxiété, stress post-traumatique, etc.). Ainsi, la santé mentale est devenue le premier poste de dépenses de l'Assurance-maladie, soit 23,3 milliards d'euros en 2020.

Selon l'OCDE, les troubles liés à la santé mentale engendrent un coût de 80 milliards d'euros annuels en France.

Sur le territoire de la CPTS Le Grand Large, la saturation du Centre médico-psychologique et du Centre Hospitalier Spécialisé le Vinatier traduit un manque de ressources disponibles pour gérer les situations avant décompensation éventuelle et la poursuite de la prise en charge à la sortie d'hospitalisation.

La formalisation d'un parcours qui définit le plan de soins du repérage et la prise en charge de patients anxio-dépressifs organisée avec le CMP de Décines a donc toute son importance à son élaboration.

Les CPTS, jeunes organisations structurant l'offre de soins de premier recours locale à l'échelle d'un territoire, ont donc toute leur place dans la formalisation d'un parcours de soins sur le repérage et la prise en charge de patients anxio-dépressifs organisés avec le CMP, permettant une coordination optimale des acteurs.

Enjeux de l'élaboration du parcours de soins

L'élaboration de ce parcours permet un suivi psychiatrique rapproché et sur le long terme des patients en affection psychiatrique et aujourd'hui sans suivi, avec une orientation sur le syndrome anxio-dépressif, afin d'anticiper les situations de décompensation, en amont d'une éventuelle hospitalisation, et/ou pour accompagner ces patients en sortie d'hospitalisation

L'objectif de ce parcours de soins est d'améliorer la prise en charge et le repérage des patients anxio-dépressifs, notamment en mettant en place une articulation autour de l'éducation thérapeutique du patient en lien avec le Centre Médico-psychologique de Décines et du Centre Hospitalier Spécialisé du Vinatier de Bron. Cette articulation étant structurée, elle pourra s'étendre aux Hospices Civils de Lyon, dès que celle-ci sera effective.

Les actions de ce parcours sont de promouvoir des actions qui permettront aux patients de vivre avec leur maladie dans les meilleures conditions possibles, permettant ainsi de réduire les décompensations et les hospitalisations programmées ou non.

Méthode

Membres du groupe ayant participé à l'élaboration du parcours :

Coordonnateur du parcours : M. Jean-Pierre DESMARIS,

jean-pierre.desmaris@cptslegrandlarge.fr

- Me Laure KOUAME, Infirmière coordinatrice, MAS Marcel Chapuis, Décines,
- Me Carole VERNE, Directrice MAS Marcel Chapuis, Décines,
- M. Tarrek MESSAI, idel, Décines,
- Me Elodie BROIZAT, idel, Meyzieu.

Référent parcours :

- M. Tarrek MESSAI, idel, Décines.

Membre ayant participé à la relecture du parcours :

- Dr Mathieu HERRMANN, médecin psychiatre, CMP Décines,
- Dr Rueda Eric, médecin généraliste, Décines.
- Dr Giloux Nathalie, médecin psychiatre, CMP Décines,
- Dr Chevallier Fanny, médecin psychiatre, Décines,
- Mme Pagès Cindy, Directrice stratégie et offre de soins, Hôpital du Vinatier,
- Mme Diter Fabienne, Cadre de santé, Pôle de la psychiatrie de la personne âgée, CMP,
- Mme Tavernier, cadre de santé, chargée de projet, Hôpital du Vinatier,
- Me Laure KOUAME, Infirmière coordinatrice, MAS Marcel Chapuis, Décines,
- Me Carole VERNE, Directrice MAS Marcel Chapuis, Décines,
- M. Tarrek MESSAI, idel, Décines,
- Me Elodie BROIZAT, idel, Meyzieu.

Calendrier des réunions

- Juin 2022, rencontre au CMP de Décines avec les Dr Giloux Nathalie, médecin psychiatre, Dr Chevallier Fanny, médecin psychiatre, et Mme Pagès Cindy, Directrice stratégie et offre de soins, de l'Hôpital du Vinatier,
- Le 8 décembre 2022, réunion groupe de travail,

- Le 9 février 2023, nouvelle rencontre au CMP de Décines sur l'avancement du parcours et la demande des professionnels avec Dr Giloux Nathalie, médecin psychiatre, Dr Chevallier Fanny, médecin psychiatre, Mme Pagès Cindy, Directrice stratégie et offre de soins de l'Hôpital du Vinatier, Mme Diter Fabienne, Cadre de santé, Pôle de la psychiatrie de la personne âgée, et Mme Tavernier, cadre de santé, chargée de projet, Hôpital du Vinatier,
- Le 2 mars 2023, rencontre Mme Diter Fabienne, Cadre de santé, Pôle de la psychiatrie de la personne âgée, dans les locaux de la CPTS
- Le 3 mars, Mme Tavernier, cadre de santé, chargée de projet, Hôpital du Vinatier, dans les locaux de la CPTS.

Evaluation du parcours de soins

L'intégration de patients témoins permettra d'évaluer le parcours de soins. Il permettra d'identifier les réajustements nécessaires pour optimiser la fluidité et la cohérence de celui-ci.

Les indicateurs sont :

Nombre de patients intégrés dans ce parcours,

Nombre de mineurs répertoriés et orientés par la CPTS.

Parcours de soins :

Identification des personnes bénéficiaires du parcours de soins

Critères d'inclusion :

Toutes personnes résidentes sur les communes de Décines et de Meyzieu, et diagnostiquées comme ayant un trouble anxio-dépressif, anxio-gène et dépressif.

Critères d'exclusion :

Les personnes ne résidant pas sur le territoire de la CPTS, les patients ayant déjà un suivi par le CMP.

Objectifs du parcours

La finalité du parcours est de proposer après un repérage, une prise en charge coordonnée organisée avec le CMP, de patients anxio-dépressifs.

Le parcours permet au patient anxio-dépressif, la prise en charge globale de sa maladie, axée sur le suivi et l'absence de rupture de soins, afin d'optimiser la gestion de sa maladie

L'utilisation des ressources humaines du territoire permettra la réalisation de cette finalité.

La CPTS, en lien avec le CMP de Décines, coordonnera l'utilisation de ces ressources.

Etapas du parcours :

Promotion du parcours :

Le parcours est promu aux professionnels de santé du territoire, aux acteurs médico-sociaux par courriel et par information sur le site internet de la CPTS, de l'existence de celui-ci. Une newsletter fait état de l'évolution du parcours.

Le parcours est consultable sur le site internet.

Communication entre professionnels :

La communication entre professionnels de santé se fait dans la mesure du possible uniquement via MonSisra. Pour les autres acteurs n'utilisant pas, normalement, de données médicales ou de données sensibles, ils utilisent leur messagerie classique.

L'adresse courriel MonSisra de la CPTS est :

cptslegrandlarge.santeparourscoordination@aura.mssante.fr

L'adresse courriel sans donnée sensible est :

contact@cptslegrandlarge.fr

Le numéro de téléphone de la CPTS est :

09.70.66.14.49

La CPTS n'est pas gestionnaire d'habilitation et ne peut donc inclure un patient dans « Mes Patients » de MonSisra.

Hotline professionnelle :

Une hotline réservée aux professionnels de santé adhérents est disponible sur le site internet de la CPTS. Elle permet de joindre un professionnel médical de garde directement. La hotline ne peut être diffusée au grand public.

Repérage et identification des acteurs de santé, sociaux et médico-sociaux :

Le Centre Hospitalier Spécialisé le Vinatier est l'hôpital de secteur.

L'adresse du Vinatier est :

95 boulevard Pinel, Bron

Le Vinatier est joignable 24h/24 au 04.37.91.54.54.

Le standard est joignable au 04.37.91.55.

Le Centre Médico-psychologique se répartit en plusieurs pôles :

CMP pour personnes âgées, joignable au 04.37.42.00.14,

CMP adulte, joignable au 04.37.42.33.55,

L'adresse du CMP est 9 rue Marcel Therras, Décines,

Le pôle enfant-adolescent est joignable au 04.26.73.85.70, il se situe 9 rue Mélina Mercourt, Mezzieu.

Les professionnels de santé adhérents ou non, sont acteurs du parcours.

Les structures sociales et médico-sociales sont acteurs du parcours.

Repérage des patients

Un professionnel de santé non médical, s'il suspecte ou repère un patient anxio-dépressif devra l'orienter vers le médecin généraliste afin de confirmer ou d'infirmer le diagnostic.

Un médecin généraliste, l'entourage du patient, les professionnels paramédicaux et les acteurs sociaux et médico-sociaux peuvent prendre le rendez-vous au CMP à la place du patient mais dans tous les cas le patient doit disposer d'un courrier du médecin généraliste avec les éléments nécessaires à la prise en charge initiale par le CMP.

Également, le repérage par la CPTS de patients anxio-dépressifs à travers ses actions de prévention oriente les patients vers le médecin généraliste, notamment lors de la semaine de la santé mentale en novembre, en lien avec la CMP. La CPTS ne peut en aucun cas inclure d'elle-même un patient dans ce parcours.

Les CMP et l'hôpital du Vinatier ne prennent pas en charge le syndrome anxio-dépressif ordinaire. Afin d'évaluer la gravité de ce syndrome, la CPTS a mis à disposition sur le site internet de celle-ci un outil d'aide au diagnostic et à la thérapeutique en psychiatrie destiné à l'accompagnement de la prise de décision aux médecins généralistes pendant la consultation.

Cette aide est consultable en ligne dans l'espace adhérent sur :

cptslegrandlarge.fr

Accord du patient :

L'accord du patient est obtenu par la CPTS et figure sur un listage. Cet accord est indispensable pour bénéficier de l'action d'un professionnel de santé dans le cadre de son parcours. Cet accord peut se faire avec son médecin généraliste. Il se fera principalement lors de son suivi par le CMP.

Orientation du patient :

L'orientation du patient au CMP nécessite un courrier du médecin traitant (antécédents, traitement et motif de consultation).

Le secrétariat du CMP est joignable du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

La CPTS ne peut que conseiller un patient ou une personne de l'entourage de celui-ci, qui la solliciterait directement à :

Entrer en contact avec l'hôpital du Vinatier via la plateforme LIVE 7j/7 de 8h à 20h au :

0.805.05.05.69 (appel gratuit)

ou par mail à LIVE@ch-le-vinatier.fr

Entrer en contact avec le site de consultations psychologiques agréé par l'Etat [monparcourspsy](http://monparcourspsy.fr).

<https://monparcourspsy.sante.gouv.fr/annuaire>

Ces contacts sont disponibles sur le site internet de la CPTS.

La CPTS ne peut en aucun cas émettre un critère de gravité du syndrome anxio-dépressif.

Enfants Adolescents :

PAEJ :

Les villes de Meyzieu et de Décines possèdent un « Point Accueil Ecoutes Jeunes, (PAEJ) ». Le PAEJ est un lieu d'écoute pour les jeunes de 12 à 25 ans. Un psychologue du pôle LYADE est présent. Le pôle rassemble les établissements qui concourent à la prévention et aux soins liés aux addictions. Les rendez-vous sont gratuits et confidentiels.

Pour Meyzieu, la PAEJ est disponible au 30 rue Louis Saulnier les mardis et mercredis la journée au 04.78.04.32.70.

Pour Décines, elle est disponible au 14 rue Jean-Macé, et joignable au 04.37.42. 10.20.

POP :

La ligne téléphonique POP (Plateforme Orientation Psy), du Pôle Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent est là pour accompagner les familles, les adolescents et les partenaires (médecins généralistes, professionnels de santé libéraux, écoles, établissements sociaux et médico-sociaux)

POP est présente pour réunir toutes les informations dont le Centre Hospitalier du Vinatier a besoin. La plateforme d'appel se veut être la seule entrée pour toutes les demandes concernant les enfants et les adolescents de 0 à 18 ans.

Lors du premier appel, un professionnel évaluera la demande.

L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h au 08.00.71.51.50 ou au 04.37.91.52.80.

Les professionnels de santé, peuvent faire une demande via SISRA "POP Plateforme orientation Psy adolescent et enfant & évaluation".

Les patients de moins de 16 ans sont orientés si nécessaire vers le pôle enfant-adolescent de Meyzieu.

Adultes :

CADEO :

Le CADEO (Centre d'Accueil D'Evaluation et d'Orientation) du CMP de Décines, étudie chaque demande et régule ces demandes dans un délai de 15 jours en fonction de la nature de celle-ci, des contraintes de l'offre et des compétences soignantes. Le CADEO fait la première évaluation. Il est joignable au :

04.37.42.12.18.

Le CMP Adulte de Décines, ne fait pas la première évaluation.

Personnes âgées :

Les patients repérés de plus de 65 ans sont orientés vers CMP Personnes âgées « Therras » de Décines. L'accord du patient (écrit ou non) est nécessaire.

Le secrétariat du CMP enregistre la demande. Une évaluation par les infirmières du CMP est programmée dans la mesure du possible au CMP « Therras ». Puis une réunion clinique avec les médecins psychiatres est effectuée pour évaluer la pertinence de la prise en charge de la pathologie et/ou son orientation vers une structure différente (Hôpital des Charpenes des HCL par exemple en cas d'une pathologie neurologique)

Suivi d'un patient à domicile :

Le suivi d'un patient peut s'avérer difficile du fait du cloisonnement des professionnels. Le professionnel de santé peut se sentir isolé, d'où la réticence à prendre en charge un patient anxio-dépressif.

Afin de réduire le cloisonnement, l'échange d'informations (comptes rendus d'hospitalisations, de consultations, ordonnances) doit se faire par MonSisra.

Le suivi somatique peut s'avérer inexistant.

En cas de décompensation d'un patient, le professionnel en fait part au CMP de Décines, qui peut assurer des soins ambulatoires après une évaluation infirmière et médico-infirmière.

En cas d'absence de médecin généraliste uniquement, le CMP prend en charge le suivi somatique du patient. Le CMP propose des consultations de médecine générale dans ces locaux, auprès de patients identifiés.

Le médecin généraliste du CMP est le Dr Pellet Rodolphe. Son courriel est :

rodolphe.pellet@ch-le-vinatier.fr

A la demande du médecin généraliste du patient, du médecin psychiatre du CMP, ou du médecin généraliste du CMP, la CPTS peut coordonner une consultation de télémédecine.

La téléconsultation se fait uniquement par MonSisra.

Un planning d'astreinte d'infirmières identifiées pour procéder au binôme médecin/infirmière est disponible sur le « nuage » de MonSisra. Un lien est disponible sur le site internet de la CPTS.

Des réunions de concertations pluriprofessionnelles « troubles à l'expression neuropsychiatrique de la personne âgée » se font tous les deux mois, le 4ème lundi du mois de 16h00 à 18h00.

L'inscription se fait via la plateforme MonSisra ou via la coordinatrice technique de la RCP à

_Pole_PSYPA_RCP@ch-le-vinatier.fr ou au 04.37.91.52.58

Activité physique adaptée :

La CPTS propose des séances d'activités physique adaptées aux patients suivis par le CMP de Décines. Ces séances sont sous prescription médicale et peuvent être indemnisées.

Deux structures sont intégrées à la CPTS et permettent de pratiquer cette activité :

« Activité et Santé » à Décines, au 54 rue Raspail, joignable au

06.69.25.08.91.

Et

« Décines Meyzieu Athlétisme », au 125 rue Emile Zola, à Décines joignable au

06.14.02.20.35.

Coordinateur CLSM

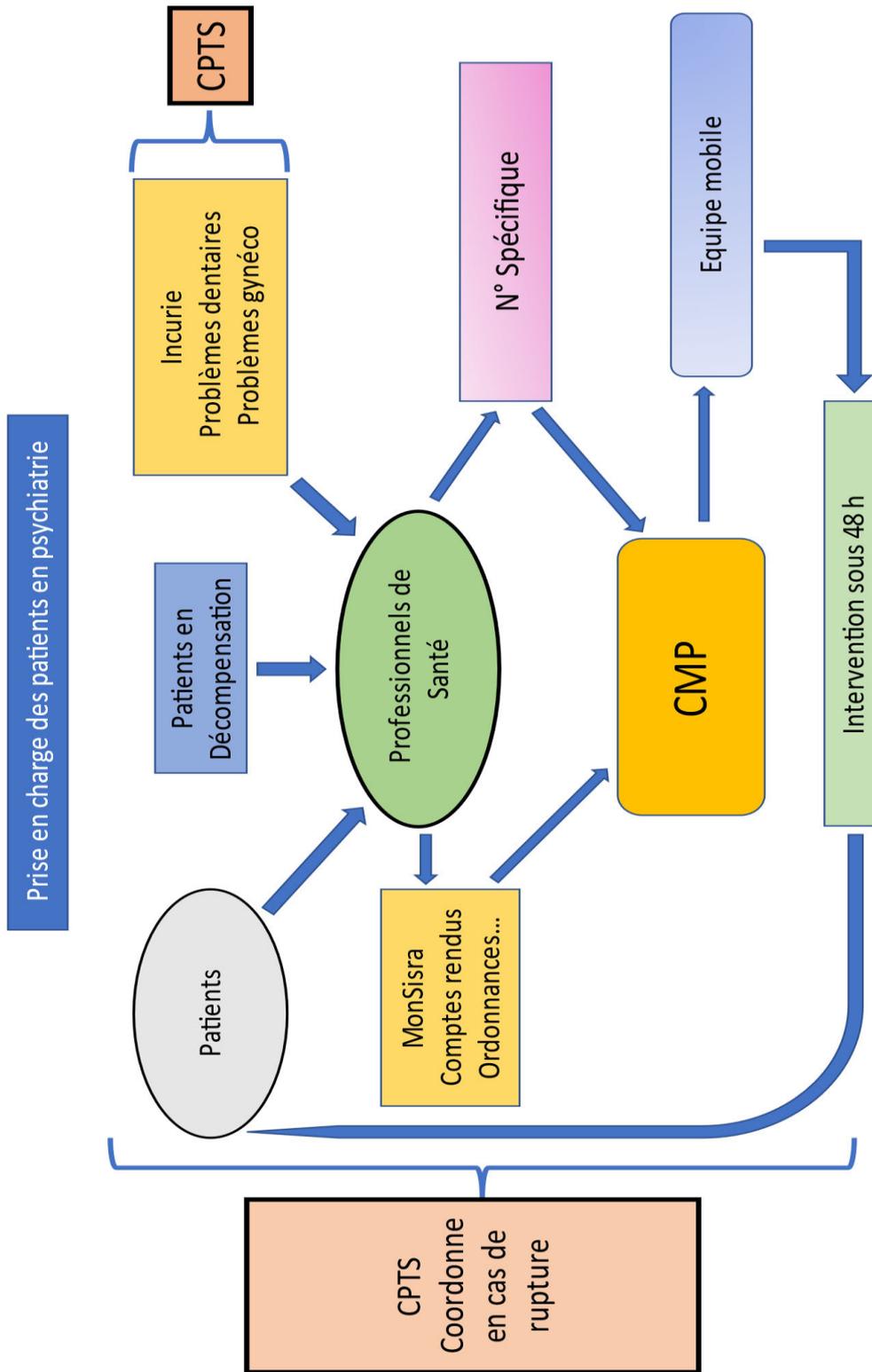
La CPTS entretiendra des liens étroits avec le coordinateur de CLSM (Contrat Local de Santé Mentale) dès que le Vinatier nous l'aura identifié (recrutement en cours).

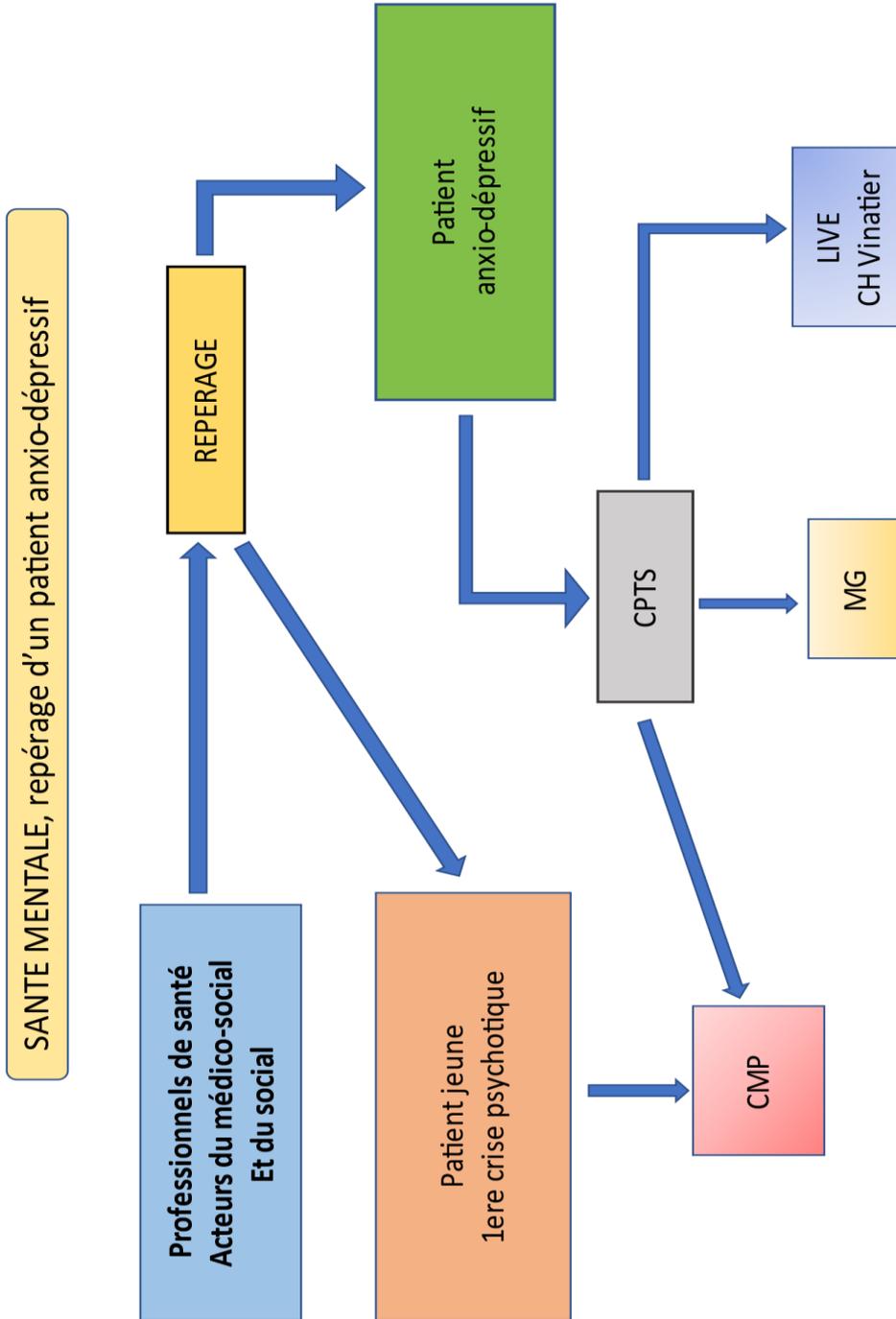
En cas de rupture de parcours, la CPTS coordonne et oriente le patient pour la poursuite de son suivi vers les structures identifiées.

La CPTS aide le professionnel de santé à orienter, en concertation avec celui-ci, le patient vers la structure la plus adaptée.

Dans l'espace adhérent du site internet de la CPTS :

- 1. L'intégralité de ce parcours est disponible sur le site internet de la CPTS.**
- 2. Une fiche de synthèse, avec les contacts et l'orientation adaptée à ce parcours est consultable et téléchargeable.**





Groupe de travail **Améliorer la prise en charge des patients en psychiatrie**

1ere réunion, le 8 décembre 2022, 12h30-14h30

Lieu : CPTS Le Grand Large, 11 avenue Jean Jaurès, 69150 DECINES

Coordonnateur :

Jean-Pierre DESMARIS

Personnes présentes :

Me Laure KOUAME, Infirmière coordinatrice, MAS Marcel Chapuis, Décines,

Me Carole VERNE, Directrice MAS Marcel Chapuis, Décines,

M. Tarrek MESSAI, idel, Décines,

Me Elodie BROIZAT, idel, Meyzieu.

Personne excusée :

Dr Mathieu HERRMANN, médecin psychiatre, CMP Décines.

Rencontre le 8 décembre, 9 h au CMP de Décines

Personnes présentes : M. LAPRUGNE et M. DESMARIS, coordinateurs de la CPTS Le Grand Large, Dr GILOUX, médecin psychiatre, Dr FAVIER, médecin psychiatre, Me JUTEAU, cadre de santé CMP, ainsi que l'équipe paramédicale du CMP.

Depuis janvier 2022, l'équipe mobile du CMP est effective.

Les professionnels de santé ressentent un isolement lors de la prise en charge d'un patient du CMP, d'où une réticence à cette prise en charge.

Difficultés d'avoir un suivi par un médecin généraliste pour la prise en charge somatique.

Difficulté de gérer les soins dentaires ; grande précarité et incurie de certains patients ; le suivi gynéco peut se faire au CMP (Dr PRUNAYRE).

Le Vinatier a mis en place une plateforme somatique avec le DR PELLET.

Le CMP peut prendre les urgences psychiatriques notamment chez les plus jeunes dès

le dépistage d'une pathologie éventuelle. Le CMP rappelle qu'il ne traite pas la dépression ordinaire. Le repérage peut se faire par le MG ou par un paramédical et orienter au CMP dès le premier épisode psychotique et sera pris en charge rapidement par le CMP.

Depuis janvier 2022, le CMP a généralisé l'utilisation de MonSisra, permettant ainsi la transmission sécurisée d'informations concernant les patients.

Constats par suite du groupe de travail de l'après-midi :

Pour OVE, le renouvellement d'ordonnances est compliqué pour certains médicaments quand celui-ci doit être fait tous les mois.

Les résidents d'OVE n'ont parfois pas de médecin généraliste et sont obligés de passer par celui d'OVE qui est à 10 % sur la structure. Le psychiatre qui est à 10 % sur OVE devrait partir.

Le CMP n'est habilité à prendre en charge les patients d'OVE.

Lors de la décompensation d'un patient, le professionnel ne sait plus orienter celui-ci. La fermeture de l'hôpital de jour est un grand regret de la part des professionnels et rebute à prendre en charge des patients, craignant l'isolement de la prise en charge.

Les professionnels doivent parfois attendre une décompensation sévère avant une intervention alors qu'une visite à domicile par l'équipe mobile aurait sans doute pu éviter une hospitalisation.

Propositions :

Etablissement d'une convention de renouvellement d'ordonnance pour les patients stabilisés. Pour le renouvellement de médicaments nécessitant une prise de sang, celle-ci pourrait être visualisée par le pharmacien. (Clozapine pouvant induire une leucopénie...).

Généralisation de la téléconsultation pour les résidents d'OVE.

Les professionnels de santé devraient connaître le référent du CMP qui a en charge le patient pour une intervention plus rapide en cas de décompensation.

Mise en place de réunions pluriprofessionnels autour des patients.

Vive demande d'intervention au domicile des patients, de l'équipe mobile, sous 48 h maximum, afin d'éviter une décompensation majeure entraînant une hospitalisation.

Actions :

Communication d'information et notamment de parcours sur l'amélioration de la prise en charge via le site internet en construction de la CPTS,

Promotion de MonSisra afin de faire du partage d'informations (réduire l'isolement des professionnels). Promotion de la téléconsultation médicale avec AIVAD qui dispose d'une machine spécifique pour pallier au manque de médecins généralistes.

Rencontre en février avec le CMP pour travailler avec l'équipe mobile sur une permanence d'intervention.

Promotion du repérage des troubles psychiatriques et orientation au CMP. Promotion de réunions interprofessionnels autour de patients complexes.

Prochaine réunion :

Rencontre en février pour faire le point sur les avancées.

Réunion de 9 février 2023, CMP Décines, 11 h 30 – 13 h

Thème : **Améliorer la prise en charge des patients en psychiatrie**

Personnes présentes :

Dr Giloux Nathalie, médecin psychiatre, CMP Décines,

Dr Chevallier Fanny, médecin psychiatre, Décines,

Mme Pagès Cindy, Directrice stratégie et offre de soins, Hôpital du Vinatier,

Mme Diter Fabienne, Cadre de santé, Pôle de la psychiatrie de la personne âgée, CMP,

Mme Tavernier, cadre de santé, chargée de projet, Hôpital du Vinatier,

Jean-Pierre DESMARIS, coordinateur de santé, CPTS Le Grand Large.

Personnes excusées :

Dr Mathieu HERRMANN, médecin psychiatre, CMP Décines.

Dr Rueda Eric, médecin généraliste, Décines.

Nous faisons le point sur le fonctionnement du CMP.

Il existe deux entités distinctes :

1. « CMP Adulte », géré par le Dr Giloux,
2. « CMP personnes âgées », géré par le Dr Herrmann

Le CMP « personnes âgées » prend en charge les troubles anxio-dépressifs.

Le CMP ne gère pas les urgences comme l'agressivité, mais peut répondre à une demande urgente dans les 15 jours.

Il n'y a pas de suivi gynécologique au CMP, mais des consultations gestationnelles.

Constat : Les patients de Meyzieu ont tous un médecin généraliste.

Les consultations somatiques effectuées par le Dr Pellet au CMP sont réservées aux patients sans médecin généraliste.

Le CMP confirme que l'équipe mobile peut intervenir dans les 48 h, mais que cette intervention ne se fait que sur orientation du CMP et non à la demande d'un professionnel de santé du territoire.

Une évaluation du patient se fait à plus ou moins 15 jours en fonction de la pathologie.

Le CMP peut faire une évaluation pour un patient non connu, à la demande d'un médecin.

Le partage d'information via MonSisra « MesPatients » serait une charge de travail supplémentaire pour les professionnels ; Les médecins reconnaissent avoir 3 mois de retard pour la gestion des dossiers.

La plateforme « Live » est très générale, mais sert d'orientation.

Les « Points Ecoute Jeunes » peuvent servir d'orientation vers les CMP.

Mme Tavernier nous propose de nous rencontrer pour nous communiquer les liens pour identifier les orientations des patients. Cette rencontre est prévue le 3 mars à la CPTS.

Mme Diter nous propose une rencontre pour nous communiquer le fonctionnement du pôle gériatrique.

Le Dr Creuze Clémence, médecin au Vinatier a fait une formation sur les traitements, aux médecins généralistes adhérents à la CPOSEL.

Après les rencontres avec Dr Pellet le 20 février, Mme Tavernier et Mme Diter, le parcours sera formalisé. Un échange sera prévu avec GsSara, pour être gestionnaire d'habilitation.